



**PROCES VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL DU
LUNDI 26 JUIN 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six juin à dix-huit heures trente
Le Conseil Municipal de la Commune de **LOUAN-VILLEGRUIS-
FONTAINE** étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses
séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur James
DANE, Maire

Étaient présents : Mmes BOURBONNEUX, MANTEZ, CORRAL-MUR, VILLENAVE et Mrs
DANE, BOURDON., BRODARD N., BRUNIER, MARTIN

Absent représenté : M. BRODARD F. pouvoir à Mme BOURBONNEUX

Secrétaire de séance : BRODARD Nicolas

1- D 2023-017 – DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET M57

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote suivant, sur le
budget de l'exercice 2023 pour : régularisations amortissements

COMPTES DEPENSES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
21 / 2152 / OPNI	Installations de voirie	1 147,26	
042 / 6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	1 147,26	
	Total	2 294,52	0,00

COMPTES RECETTES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
040 / 2804181 / OPFI	Biens mobiliers, matériel et études	1 147,26	
70 / 70323	Redevance d'occupation du domaine public communal	1 147,26	
	Total	2 294,52	0,00

2 – D 2023-018 : ACQUISITION DE LA PARCELLE CADATREE A62

Monsieur le Maire expose que l'objet de la présente acquisition d'une parcelle boisée « La Crotée » cadastrée A62 d'une superficie de 2 ha, 43 a, 20 ca. située en bordure de la D100 et du Bois de Montaiguillon de la carte communale de la commune de Fontaine sous Montaiguillon espace Boisé, est de pouvoir échanger le cas échéant avec une autre parcelle et de pouvoir créer du foncier.

Le prix de vente est fixé à 4 500, 00 €

Les frais de notaires sont fixés à 720,00 €

Il appartient maintenant au Conseil Municipal de se prononcer pour décider de l'acquisition de ce terrain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, décide :

D'acquérir la parcelle cadastrée A numérotée 62 d'une superficie de 2 ha 43 a 20 ca au prix de 4 500,00 €, ainsi que les frais de notaires de 720,00 €.

De charger le Maire de contacter un notaire pour la rédaction et la signature de l'acte.

3 - D 2023-019 : AUGMENTATION DU TARIF CANTINE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à l'augmentation prévue par le prestataire ainsi que celle de la mairie de LEHELLE, membre du RPI, le tarif du repas de la cantine à compter du 1^{er} septembre 2023 augmentera de 0,10 centimes d'euros : soit 4,50 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** des membres présents et représentés, **Décide** de procéder à l'augmentation du prix de la cantine : soit 0,10 centimes d'euros à compter du 1^{er} septembre 2023 et de porter le prix du repas à 4,50 €.

Photocopies

Monsieur le Maire demande aux élus de se prononcer concernant l'instauration d'une régie pour la mise en place de paiement des photocopies. Ce point sera mis à l'ordre du jour du prochain conseil.

Station épuration Louan et citerne incendie

Monsieur BOURDON informe que les travaux de la station devraient être terminés cet été. La citerne incendie à la Queue aux Bois à été remplacée et est en service.

Aménagements route

Madame VILLENAVE demande à ce que soit fait un aménagement au niveau des voies à la Queue aux Bois suite à la vitesse excessive et le comportement des automobilistes.

Ecole

Madame BOURBONNEUX informe le conseil du départ de Monsieur COLLAS pour l'année scolaire 2023/2024.

Madame MANTEZ indique que le nombre d'enfants dans le RPI sera de 107 enfants contre 113 l'année précédente.

Appartement Fontaine

Madame MANTEZ indique que l'appartement, en location par l'association API, à Fontaine est loué à compter du mois de juillet.

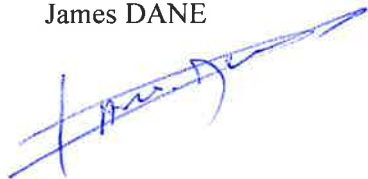
Pétition

Une pétition a été déposée au nom des habitants de Fontaine sous Montaiguillon concernant la vitesse excessive et le non-respect des priorités sur la traversée de la commune soit la D20.

Monsieur le Maire demande aux pétitionnaires d'envoyer leur demande au Département et appuiera cette pétition.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 h 30

Le Maire,
James DANE



Le Secrétaire de séance,
Nicolas BRODARD



